

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3032/Huis.

Objet :

Affaire Mohamed Jaffer.-

Monsieur le Procureur,



Comme suite à votre lettre n°5987/S.I5.390
du 11/10/1950, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en an-
nexe la signification de Jugement à Mohamed Jaffer, dûment
complétée.-

L'intéressé a versé ce jour 2.470 frs. que
je vous fais parvenir par mandat postal.-

Mohamed Jaffer m'a déclaré qu'il versera le
reliquat dans la huitaine.-

L'Huissier, CH.LEES,

Monsieur le Procureur du Roi,

à

STANLEYVILLE.-